

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 9 décembre 1905

No 17

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 257. — Les Quarante-Heures de la semaine, 257. — La loi de séparation en France, 258. — Notre question scolaire, 260. — La situation au Manitoba, 261. — La lutte par la Presse, 262. — Lourdes et les médecins, 265. — Le culte des saintes reliques, 265. — Nations catholiques et nations protestantes, 267. — Bibliographie, 271.

Calendrier

— o —

10	DiM.	vl	II de l'Avent. 2 cl., <i>semid.</i> Kyr. de l'Avent. Vêp. de ce dim., mém. du suiv. et de l'octave.
11	Lundi	†b	S. Damase I, pape et confesseur.
12	Mardi	b	Translation de la sainte Maison de Lorette, <i>abl. maj.</i> (10).
13	Merc.	r	Jeune. Ste Lucie, vierge et martyr.
14	Jendi	†b	De l'octave.
15	Vend.	b	Jeune. Octave de l'Immaculée Conception.
16	Samd.	†r	S. Eusébe, évêque et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

10 décembre, Saint-Nazaire. — 11, Saint-Maxime. — 12, Grondines. — 14, Saint-Aubert. — 16, Couvent de Saint-Casimir.

La loi de séparation en France

— o —

(L'illustre évêque d'Orléans, Mgr Touchet, apprécie comme suit la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée par la Chambre des députés et soumise aux délibérations du Sénat.)

Je vous ai promis ma pensée sur la loi de séparation : j'y arrive.

La loi est *mal faite*, elle est *illibérale* :

Bâtie de pièces et de morceaux, obscure, incohérente, avec ses articles *bis, ter*, qui portent tous la marque d'amendements mal étudiés, avec ses lacunes sur les questions de propriété ecclésiastique les plus considérables, elle est l'« *opus tumultuarium* », le travail inharmonieux et confus de législateurs incompétents sur la matière qu'ils traitent. Nous avons de bonnes raisons de nous défier de tous les règlements d'administration publique. Cependant, si, de cette fois, la loi devait s'expliquer d'elle-même, j'affirme, pour la bien connaître, que ni les juges qui l'appliqueront, ni les justiciables qui la subiront, ne sont capables de l'entendre.

Cette loi a d'ailleurs un certain nombre de caractères odieux qu'il faut signaler.

Elle est *spoliatrice*. L'Eglise avait une créance sur l'Etat, créance reconnue par la Constituante et fixée par elle à un revenu annuel de 80 millions ; créance reconnue par le Concordat, quoiqu'il en eût fixé l'intérêt à beaucoup moins de 80 millions, La loi dit : l'Etat ne paiera plus. J'entends. Suffit-il cependant de ne pas payer pour ne pas devoir ?

Elle est *taquine* et *mesquine*. Les règlements de police qu'elle édicte sont tracassiers ; les surveillances administratives auxquelles elle astreint sont soupçonneuses ; les ressources qu'elle nous tolère sont dérisoires.

Elle est *injuste*. Des fondations pour pauvres, pour écoles chrétiennes, par exemple, avaient été faites à nos fabriques. La signature du Conseil d'Etat et du Président de la République garantissant la pérennité aux fondateurs et aux établissements bénéficiaires, Elle biffe ces signatures ; elle dépouille les fabriques ; elle transfère à l'école rivale, riche, rentée, choyée, le maigre bien de l'école chrétienne.

Elle est un *prélude*. Nous en sommes prévenus. Les grands hommes et les grands journaux du parti l'ont dit : c'est un premier tour de vis. Demain on fera mieux : on serrera, on étouffera. Demain, ce sera la guerre religieuse à mort. Attendons que l'ennemi — l'ennemi, c'est nous catholiques — soit un peu plus exténué.

Elle est *anticatholique* ; elle ne tient aucun compte de la hiérarchie. Existe-t-il un pape, des évêques, des curés ? Que lui a fait et que lui fait ? Je sais qu'elle traite de discipline, et que le Pape peut beaucoup en cette matière. Si donc Sa Sainteté nous dit d'accepter, nous accepterons. Ce n'en sera pas moins condescendance pure et haute bienveillance de la part du suprême Pontife. En attendant, nous maintenons, parce que nous devons le maintenir, que la loi prise dans ses formules est anticatholique.

Faut-il s'étonner d'ailleurs qu'elle soit frappée à ces coins ? C'est le contraire qui devrait étonner.

Depuis vingt ans, les catholiques sont traités en parias ; mis hors de tous les avantages sociaux, exilés même de la simple justice distributive. Un professeur, un militaire, un magistrat, un diplomate a du mérite, mais il est croyant ; son mérite ne compte plus. Détruire la foi et nuire à ceux qui ont la foi, voilà le mot d'ordre.

En France, on voudrait, jurerait-on, deux nations : une nation libre-penseuse, de fait ou d'apparence, à côté de la nation croyante. A la première, tout : rubans et profits. A la seconde, rien. Comme je dis mal ! A la seconde, les brimades.

La dernière brimade, en date, c'est la loi de séparation.

Si un Parlement avait proposé cette loi, je ne dis pas aux Etats monarchiques et catholiques, mais je dis à l'Angleterre, à la Hollande, à la Prusse protestantes ; je dis à l'Amérique républicaine, c'eût été un mouvement d'horreur.

Je ne sais gu'un endroit au monde où elle existe, à peu de chose près, telle qu'on nous la présente : c'est le Mexique. Elle y serait intolérable, comme elle le deviendra chez nous, si elle n'était pas appliquée par l'homme de rare bon sens et d'autorité absolue qu'est le président Porfirio Diaz.

† STANISLAS TOUCHET, évêque d'Orléans.

Notre question scolaire

NOUVELLE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

— o —

Nous reproduisons, il y a huit jours, les déclarations officielles de l'honorable M. Gouin, premier ministre de la Province, et de l'honorable M. Prévost, ministre de la Colonisation, par lesquelles ils désavouaient la campagne de dénigrement qui s'est poursuivie durant de longs mois, en certains quartiers, contre nos écoles primaires catholiques.

Quelques jours après ses collègues, et dans une occasion non moins solennelle, l'honorable M. R. Roy, Secrétaire de la Province, faisait une déclaration non moins rassurante. Nous enregistrons les paroles de l'honorable ministre avec d'autant plus de satisfaction, que le département de l'Instruction publique n'est qu'une section de son ministère, et qu'il a de ce chef une compétence et une autorité particulières pour parler de la question scolaire.

C'était, le 28 novembre, grande fête à Victoriaville, où avait lieu la bénédiction solennelle d'un beau collège récemment construit par les Frères du Sacré-Cœur.

L'évêque diocésain, S. G. Mgr Brunault, et l'honorable Secrétaire de la Province assistaient, le soir, à une séance publique, littéraire et musicale, donnée par les élèves du nouveau collège. En réponse à une adresse de bienvenue, Mgr l'évêque de Nicolet prononça un discours éloquent, dit la *Patrie* du 30 novembre, dont nous allons reproduire le compte rendu même :

Sa Grandeur montre les Frères du Sacré-Cœur, auxiliaires de l'Eglise, se vouant à la formation de l'enfance. Venus en Canada, il y a trente ans, ils ont aujourd'hui à Arthabaska une maison de formation magnifique ; à Victoriaville, un des plus beaux collèges du pays, et dans un grand nombre d'autres places, des écoles et des institutions très prospères. Où trouver le secret de tels résultats ? Monseigneur le montre : Dans le renoncement de ces religieux qui travaillent de quatre heures et demie du matin à neuf heures du soir, et demandent, pour toute rémunération, dans ce monde, un peu de pain et une robe ; dans le soin intelligent que cette communauté apporte à préparer les Frères à leur mission d'éducateurs. « Et cependant, s'écrie Monseigneur, de prétendus réformateurs pensent qu'il faut tout bouleverser et que notre système d'instruction est essentiellement vicieux. Ils demandent des enquêtes ! Mais qu'ils regardent donc autour d'eux ! Messieurs, l'horizon est chargé de nuages qui

semblent présager une formidable tempête. Monsieur le ministre, venez nous rassurer ! »

L'honorable M. Roy, se lève et parle au nom du gouvernement qu'il représente.

« Mesdames et messieurs, dit-il en substance, j'ai été heureux de répondre à l'invitation de votre député, M. Tourigny, et de venir assister à l'inauguration de votre magnifique collège. Rien de ce qui touche à l'éducation ne me trouve indifférent. Nous voulons améliorer notre système d'instruction publique, mais nous ne prétendons rien détruire. Qu'est-ce que ces clameurs de réforme ? Des notes discordantes dans un concert de voix isolées qui se perdent et dont on ne soucie pas.

« Messieurs, nous pouvons marcher le front haut. La province de Québec n'est inférieure à aucune autre sous le rapport de l'instruction. Nos députés à la Chambre des Communes peuvent supporter la comparaison avec leur collègues de race anglaise dans les discours où ils parlent une langue qui n'est pas la nôtre.

« C'est l'Eglise qui, la première, s'est occupée de l'éducation : elle a sur ce point devancé le pouvoir civil. Les communautés enseignantes ont été ses auxiliaires. Telle a été celle des Frères du Sacré-Cœur qui accomplit un grand bien dans le pays en se vouant à cette œuvre éminente entre toutes ».

Les applaudissements qui ont souligné les principaux passages des deux discours, ont montré aux distingués orateurs combien l'auditoire partageait leurs idées et leurs sentiments.

La situation au Manitoba

On nous écrivait du Manitoba, à la date du 25 novembre dernier :

... Ici, l'avenir est sombre. Le parlement provincial votera certainement des amendements à la loi scolaire actuelle, déjà assez marâtre pour nous catholiques. On parle de l'instruction obligatoire — à l'école publique s'entend ; — il y a même mieux : un petit projet à l'aspect très anodin, qui aurait pour objet de « consolidate the rural school districts, » c-à-d. de noyer les petits districts catholiques isolés dans les grands districts publics environnants, privant ainsi nos coreligionnaires des minces avantages que leur accorde pour le moment le compromis Greenway-Tarte. Le plan est machiavélique et digne en tous points de l'esprit tolérant de notre ministre de l'Instruction publique, l'hon. Mc Fadden, grand maître des Orangistes du Manitoba.

J'en ai assez de ces manœuvres franc-maçonnnes. Encore si

les catholiques étaient unis ? Nous avons ici une foule de Français francisçons qui sont pires que les protestants, et d'un autre côté les Irlandais qui, tout en réclamant leurs droits scolaires, se soucient de la langue française comme un canard d'une omelette. « Between the devil and the deep, deep sea... » Voilà où nous en sommes à peu près. Dans l'Alberta nous aurons 1 député canadien-français sur 25 représentants, les Irlandais nous ayant fait perdre deux sièges, à Saint-Albert et à la Rivière de la Paix. Dans la Saskatchewan, nous n'aurons aucun représentant de notre race et de notre langue...

La Lutte par la Presse

— o —

M. l'abbé Janvier, l'éminent prédicateur de Notre-Dame de Paris, a fait dernièrement à Bordeaux une conférence sur la « Presse » dont voici les idées principales :

« Nous devons aimer notre patrie, a-t-il dit en substance, et travailler par tous les moyens à sa grandeur et à son salut.

« Le premier de ces moyens est la presse. La presse catholique a des devoirs considérables. Elle doit défendre la vérité religieuse, la vérité historique, la justice sociale, la vérité politique, — il ne s'agit pas d'intérêts de partis, mais de la règle suprême de laquelle dépend le salut commun, — en un mot toutes les vérités, vérités des idées et des faits, tout en se montrant juste pour ses amis et ses ennemis.

« Les catholiques ont des devoirs étroits envers la presse catholique, ils doivent d'abord s'abonner à un ou plusieurs journaux.

« Ils trouveront de quoi payer leurs abonnements en économisant l'argent qu'ils donnent trop facilement aux journaux qui mentent, trompent et trahissent Dieu et souvent la patrie.

« Ils doivent aussi ne jamais acheter et proscrire toujours de leur foyer les publications antichrétiennes et pornographiques.

« Enfin, il faut que les catholiques réservent tout d'abord leurs annonces et leurs réclames pour les journaux catholiques et renseignent les journaux autant que possible.

« Si elle est ainsi soutenue, la presse catholique deviendra plus puissante que la presse judéo-maçonnique, elle nous aidera

à reconquérir les libertés perdues ou menacées : liberté d'enseignement, liberté d'association, liberté de servir Dieu. »

Nous lisons d'autre part, sur le même sujet, dans le *Catholic News* de New-York :

« Beaucoup de catholiques américains se sont demandé pourquoi les catholiques de France n'avaient pas montré une plus vigoureuse résistance en face de la persécution dont les Ordres religieux avaient été l'objet de la part du gouvernement. Une de leurs conclusions est celle-ci : que les catholiques français — la majorité au moins — n'ont pas l'esprit caractéristique des catholiques américains, anglais, allemands. Si une campagne anticatholique semblable à celle qui a agité la France s'était produite dans les Etats-Unis, en Angleterre ou en Allemagne, combien de temps les catholiques de ces pays auraient-ils gardé le silence ? Pas un moment.

Dès le début ils auraient mis leur activité à forcer le gouvernement à cesser cette guerre injuste.

Pourquoi les catholiques français sont-ils si timides ? Un correspondant parisien du *Times* catholique de Londres a donné, croyons-nous, la réponse à cette question en disant que la France a une presse catholique particulièrement faible.

Voici les faits sur lesquels il se base pour avancer son affirmation :

Sur 174 journaux quotidiens de Paris, il y en a 136 qui sont ennemis du christianisme.

La constatation que fait un prêtre zélé du diocèse d'Evreux est à peine moins extraordinaire. En certains points de cette région, remarque-t-il, on trouvait une difficulté réelle à faire accepter au peuple le journal *la Croix* même quand on le lui offrait gratuitement. Il constatait ce fait, ajoutait-il, dans des communes qui n'étaient pas du tout irréligieuses.

Beaucoup de journaux catholiques de Paris ne peuvent avoir qu'une existence précaire. Les abonnés réguliers sont relativement peu nombreux ; ceux qui les achètent, dans les kiosques et à leurs colporteurs sont encore en nombre plus restreint.

Les recettes qui leur proviennent des annonces sont pratiquement nulles.

Prenez l'*Univers*, la *Vérité*, même la *Croix* et la *Libre Parole*, et vous ne trouverez pas un quart de colonnes en annonces.

On voit certainement, d'après cela, que la presse catholique n'est pas soutenue en France. Pourquoi ne le reconnaitrions-nous pas ?

Les Français sont certainement généreux : leurs dons pour les œuvres de religion et pour les œuvres de charité en sont la preuve. Ils contribuent à soutenir de leur argent l'admirable Société pour la Propagation de la Foi, dont les travaux extraordinaires, opérés dans les missions lointaines, ne sont point inconnus à nos lecteurs. Mais les catholiques français, semblent avoir complètement négligé d'avoir une presse qui leur soit propre. Et ainsi, contrairement à cet état de choses qui existe dans notre pays, non moins qu'en Angleterre et en Allemagne, on n'a point infusé aux catholiques français cet esprit qui ressentirait vivement les procédés de M. Combes et de ses associés, tout comme lui ennemi de l'Eglise.

Il y a dans tout cela une leçon pour les catholiques américains et cette leçon les portera à soutenir comme auparavant la presse catholique. Que serait-il advenu de la cause catholique, durant les jours de A. P. A., si nous n'avions pas eu une forte presse catholique pour signaler et pour dénoncer les vils conspirateurs, en même temps que pour tenir la main à ce que les Américains catholiques de toute race fussent traités avec justice ! »

Enfin, au sujet des catholiques allemands, voici ce que dit la *Semaine d'Evreux* :

En Allemagne, les catholiques ne sont que 17 millions. Ils ont à leur disposition 600 journaux dont 100 *journaux quotidiens*.

Aussi les catholiques allemands forment-ils le groupe le plus puissant dans les Chambres, et l'empereur protestant ne peut pas gouverner sans eux !

Est-ce l'argent qui manque aux catholiques français ? Est-ce le dévouement ? Non, ils dépensent 100 millions par an en bonnes œuvres. Que pensez-vous qu'il serait arrivé si depuis trente ans ils dépensaient le quart de cette somme pour soutenir de bons journaux ; si depuis trente ans ils avaient dépensé 25 millions de francs par an pour la bonne presse ! Croyez-vous que 25.000 francs-maçons les tyranniserait en ce moment ?

Lourdes et les médecins

— o —

Tous les médecins connaissent le docteur Félix de Backer, célèbre pour ses études sur les ferments dans tous les Congrès. D'une indépendance absolue et qui l'éloigne de tout système préconçu, le docteur de Backer vient de publier sous ce titre *Lourdes et les médecins*, une étude des plus intéressantes.

« Il y a là, dit-il, des phénomènes qui ne se passent pas ailleurs. Les moyens thérapeutiques dont nous disposons ne peuvent pas *provoquer* ni *obtenir* des résultats comme ceux de la brusque disparition d'une suppuration d'une plaie, d'un lupus, d'un cancer récidivé, ou encore la réunion subite de deux portions d'os, sans la trace d'une reproduction osseuse nommée *cal.* » (Page 38).

« Nous saluons donc, à côté des miracles de la science, les miracles si nombreux, si probants, si éclatants dont Lourdes est le théâtre. Nous en avons vus, nous en avons enregistrés; nous avons, avec joie, donné à ces faits le témoignage de notre conscience médicale. » (Page 44).

« Nos remèdes sont le fruit de longues années d'études et d'expériences. Plus que jamais, nous nous appliquons à mettre en évidence les lois naturelles démontrées par des cures soutenues. *Mais nous ne pouvons méconnaître et nier des phénomènes d'un autre ordre.* » (Page 162).

Le culte des saintes reliques

— o —

I. — Quelles sont les conditions requises pour qu'une relique puisse être l'objet du culte public ?

R. — Aucune relique ne peut être l'objet d'un culte public, « portée en procession ou exposée à la vénération des fidèles », si elle n'est, d'une part, reconnue comme authentique; et d'autre part dûment approuvée.

II. — Qu'appelle-t-on relique authentique ?

R. — 1° Au point de vue historique, une relique est authentique quand elle appartient réellement au saint dont elle porte le nom.

2° Au point de vue canonique, une relique est authentique

quand elle a été déclarée telle par un jugement de l'Eglise c'est-à-dire du Pape ou d'un évêque.

III. — Qui peut donner l'approbation ?

R. — Pour le culte public, l'approbation ne peut être donnée que par l'Ordinaire du lieu, soit qu'il porte lui-même un jugement sur l'authenticité d'une relique, soit qu'il approuve pour son diocèse des reliques déjà reconnues authentiques par le Souverain Pontife, le Cardinal Vicaire, et par tout autre évêque.

L'Ordinaire, dans ce dernier cas, constate que les reliques ont déjà été approuvées, qu'il n'y a pas lieu de douter de leur intégrité, ni de leur identité, et permet de les honorer dans son diocèse.

IV. — A quels signes reconnaît-on que la relique est authentique et approuvée ?

R. — 1° La relique doit reposer dans un reliquaire fait de matière solide et décente, bien fermé par un fil de soie, scellé du sceau épiscopal imprimé d'une façon visible sur la cire à cacheter.

2° L'évêque donne un certificat, appelé authentique, attestant que la relique peut être l'objet du culte public dans son diocèse.

V. — Quels soins requiert la conservation des reliques ?

R. — 1° Le certificat authentique doit être conservé soigneusement dans les archives de la paroisse ou de la communauté.

2° Le reliquaire doit rester fermé, le fil de soie intact et le sceau épiscopal visible et bien marqué.

VI. — Qui doit prendre ces soins ?

R. — Dans les paroisses, c'est au curé de les prendre ; dans les communautés, au supérieur ou à l'aumônier.

VII. — Que faut-il faire si les conditions d'authenticité et d'approbation ne sont plus réalisées ?

R. — 1° Si l'authentique est perdu, on doit en obtenir un nouveau de l'évêché.

2° Si le sceau de l'évêque est effacé, mais non brisé, on doit le faire renouveler.

3° Si le sceau est brisé ou les fils rompus, et le reliquaire ouvert, il faut en référer sans retard au jugement de l'Evêque.

(Voix de N.-D. de Chartres.)

Nations protestantes et nations catholiques

— o —
(Suite)

3° — Critique du système.

Néanmoins, on est en train de trouver étrange la doctrine de ces pasteurs calvinistes qui mesurent la vérité d'une religion d'après la prospérité matérielle de ses adeptes. Quand parut l'ouvrage de Napoléon Roussel, un critique très spirituel et très indépendant, John Lemoine, lui consacra, dans le *Journal des Débats*, deux colonnes pleines d'un bon sens vengeur (1). En voici le début :

« Nous avons ouvert ce livre avec le désir d'en dire tout le bien que nous pourrions ; mais, avec la meilleure volonté du monde, il nous est impossible de le considérer ni comme un bon livre ni comme une bonne action. L'auteur est, nous n'en faisons aucun doute, un homme honnête et honorable ; et pourtant, avec des intentions que nous voulons croire excellentes, il a fait une œuvre dont le dernier mot est le matérialisme le plus cruel, le plus insensible, le plus désespérant. En vérité, si un ministre de l'Évangile n'a qu'une morale comme celle-là à présenter au monde, si, protestant ou catholique, quel qu'il soit, il n'a point d'autre conclusion à tirer de l'histoire, alors il ne reste plus aux hommes qu'à se bien nourrir, à se bien porter et à faire bien leurs affaires : les plus riches seront toujours les plus vertueux. Cette lecture serre le cœur ; elle indignerait et elle révolterait si l'auteur n'était, nous en sommes convaincu, un homme digne de respect. . . »

M. Napoléon Roussel « démontre, à grand renfort de chiffres, que les protestants sont infiniment plus heureux dans ce monde que les catholiques ; qu'ils ont plus de rentes, plus d'actions industrielles, plus de couverts d'argent, plus de chemises et plus de bottes. Jusqu'à présent, nous avons toujours cru qu'au jour du jugement dernier Dieu mettrait d'un côté les bons et de l'autre les méchants. Mais, dans le système de M. Roussel, l'humanité est partagée en deux catégories : celle des

(1) A la 3^e page du *Journal des Débats*, 12 septembre 1854.

gens gras et celle des gens maigres. Dieu ne sondera plus les reins et les cœurs, mais les estomacs. Si M. Roussel permettait à saint Pierre de garder l'entrée du paradis, certainement il lui donnerait pour consigne, comme aux Tuileries, de ne laisser passer que des gens bien portants et bien vêtus ; dans sa théologie, pour être sauvé une mise décente est de rigueur. »

Et puis, observe plus loin John Lemoine, si l'argument tiré du chiffre des impôts prouve en faveur des protestants, il faudra en conclure que la religion *juive* actuelle est encore plus vraie que la religion *réformée* ; qui pourra nier, en effet, que les Israélites français payent aujourd'hui plus de patentes et de contributions mobilières que les protestants eux-mêmes ?

On ne saurait mieux ni plus spirituellement mettre en relief l'étrangeté d'une pareille apologétique.

Si la religion avait pour but de nous rendre puissants et riches en ce monde, les raisonnements de Napoléon Roussel et de ses imitateurs prendraient une portée décisive. Mais si la religion est autre chose que l'économie politique, si elle a pour raison d'être de conduire les âmes à la vie éternelle par les moyens que Dieu a institués, les titres surnaturels ont seuls de la valeur pour distinguer des autres la véritable Eglise. Il sera parfaitement vain d'invoquer la grande ou la petite étendue des conquêtes territoriales chez les peuples qui lui sont unis, ou encore de supputer la hausse et la baisse des cotes de la Bourse, et le plus ou moins de milliards des exportations.

A vrai dire, même durant de longues périodes de l'Ancien Testament, il aurait été difficile de soutenir que le vrai peuple de Dieu fût Israël plutôt que l'Egypte ou l'Assyrie, si on avait jugé selon la puissance politique ou la richesse matérielle. Et pourtant, avec la Providence particulière qui régissait les Hébreux, certaines prospérités de la terre étaient parfois promises, comme un spécial privilège, aux adorateurs fidèles du Dieu vivant. Mais dans la nouvelle alliance, dans le christianisme, où donc trouvera-t-on l'ombre d'une promesse de ce genre ?

Au v^e siècle de notre ère, les plus affreux malheurs accablaient le monde romain, converti à la foi chrétienne. Avec les barbares maîtres de l'Empire, avec Rome prise et incendiée par Alaric en 408-410, c'était l'effondrement de toute une

civilisation glorieuse. Et l'objection troublante montait aux lèvres : « Voilà, en pleine époque chrétienne, Rome affligée, détruite. Pourquoi donc Dieu permet-il ce désastre *en pleine époque chrétienne* ? » Les survivants du paganisme jetaient aux chrétiens leurs sarcasmes : « Quand nous faisons nos sacrifices à nos dieux, Rome était debout, elle étendait ses conquêtes. Aujourd'hui, vous êtes les maîtres, c'est à votre Dieu seul que l'on rend publiquement un culte, nos sacrifices sont interdits. Aussi, voyez quels sont les deuils, quelle est la déchéance de Rome et de l'Empire ! » Alors saint Augustin, s'adressant aux fidèles de son Eglise d'Hippone, leur demande pourquoi ils se sont faits chrétiens. Pourquoi, sinon pour atteindre la fin éternelle, *fût-ce parmi les persécutions et les adversités* ? « Non, tu n'es pas appelé à embrasser la terre, mais à conquérir le ciel ; non, pas à la félicité temporelle, mais à la félicité divine. » Faut-il pourtant concéder aux païens que le christianisme est une cause de ruine et de déchéance pour les peuples qui l'ont adopté ? A Dieu ne plaise ! Les désastres actuels de l'Empire romain ont leurs causes politiques et morales parfaitement étrangères à la religion ; ces malheurs ne seraient pas moins arrivés si Rome adorait encore Jupiter ou Vesta. « Faut-il oublier que la ville qui vient de brûler une fois au temps des sacrifices chrétiens, a brûlé deux fois déjà au temps des sacrifices païens ? Jadis, elle fut incendiée par les Gaulois, et si complètement que, seul, le Capitole fut préservé. Depuis, sous Néron, Rome flamba de nouveau. Ce fut Néron qui commanda, oui, Néron, l'empereur même de Rome, l'adorateur des idoles, le meurtrier des apôtres ; il commanda, et Rome fut détruite par l'incendie. » (1)

Augustin voulut consacrer tout un ouvrage à montrer que ce n'était pas le christianisme qui était cause des récents désastres de l'Empire, non plus que le paganisme ne l'avait été des grandeurs romaines du passé. De la sorte, il remédierait au scandale des âmes causé par la chute de Rome chrétienne devant Alaric. Aussi, de 413 à 426, en pleine controverse pélagienne, le grand évêque réserve-t-il toutes ses heures de

(1) MIGNÉ, *Patrologie latine*, t. xxxix, col. 1356. *Sermon* 296.

loisir à rédiger une philosophie chrétienne de l'histoire du monde qu'il intitule *De la Cité de Dieu*. Le livre 1^{er} montre que les défaites et les déchéances sociales surviennent aux peuples chrétiens ou païens, de même que les malheurs temporels arrivent aux hommes bons ou mauvais, selon le jeu normal des circonstances humaines et sans qu'il y ait rien à en conclure. Les livres II et III exposent les turpitudes morales de Rome sous le paganisme, ainsi que les désastres sociaux qu'elle subit alors en grand nombre. Les livres IV et V établissent que la gloire et la prospérité réelles dont jouit néanmoins l'ancienne Rome, ne résultent nullement de son *paganisme*, mais des *conditions providentielles* qui lui assurèrent une forte organisation intérieure et lui facilitèrent peu à peu la conquête du monde. Plus tard, d'autres causes ont agi, qui ont corrompu Rome victorieuse, qui ont détendu les ressorts de son gouvernement, et qui expliquent le triomphe des envahisseurs barbares. Enfin, dans les dix-huit autres livres du traité, Augustin met en relief les vues de Dieu sur son peuple choisi et sur l'Eglise à travers les siècles.

De l'argumentation de saint Augustin, il faut particulièrement retenir, croyons-nous, la différence entre deux questions très distinctes.

On peut comparer deux pays de religion différente, montrer que la fortune est inégale au point de vue de la puissance politique et de la prospérité matérielle, et conclure : « Donc la religion du pays le plus puissant et le plus riche est, par le fait même, la religion véritable. » C'est là un grossier sophisme, que le saint docteur répudie avec dédain.

Mais on peut aussi constater la supériorité politique ou économique d'un Etat professant telle religion fautive, puis l'infériorité contraire d'un Etat professant la religion vraie, et conclure : « Donc telle religion fautive a l'avantage de procurer du moins la puissance et la prospérité temporelles, alors que leur religion vraie en impose le sacrifice, et — très bonne pour conduire au ciel — détermine sur la terre l'appauvrissement et la déchéance des peuples qui l'adoptent. » Ainsi Rome païenne et Rome chrétienne. C'est le fond du problème délicat que saint Augustin prit tant de peine à résoudre.

(A suivre.)

Bibliographie

-- *Ninth Annual Report of the Commissioner of Highways. 1906.* Toronto. 1905.

Brochure illustrée, qui ne manque pas d'intérêt même pour le lecteur non spécialiste.

— *Almanach des Familles. 1906,* publié par La Compagnie J.-B. Rolland & Fils, Montréal.

Cet Almanach, qui en est à sa 29^e année, contient tous les renseignements d'usage, d'intéressants récits, Légendes, Anecdotes, Bons Mots, Pensées, Conseils sur la vie pratique, Economie domestique, etc.

— *Almanach agricole, commercial et historique de 1906,* publié par La Compagnie J.-B. Rolland & Fils. Montréal.

Dans cette 40^e édition se trouve le nom de tous les Membres du Parlement fédéral et de la Législature de Québec qui viennent d'être élus. Il contient aussi l'état de la Hiérarchie catholique du Canada, l'administration des divers départements de la province de Québec, et grand nombre d'informations très utiles.

Cet Almanach est en vente chez tous les principaux libraires à 5 cts l'exemple.

— *Renseignements pratiques à l'usage du curé et du confesseur sur la législation canonique du mariage,* par M. N. Rousseau, docteur en théologie et droit canonique, professeur au Grand Séminaire du Mans. In-8 (1 v, 148 pages.) — P. Lethielleux, Éditeur, 22, rue Cassette, Paris (VI^e).

Personne n'ignore les inextricables difficultés de la législation actuelle du mariage. Aussi a-t-on su gré à certains récents canonistes charitables du soin qu'ils ont pris de mettre cette matière difficile à la portée du clergé dans des manuels de vulgarisation pratique, particulièrement en ce qui concerne les empêchements et leurs dispenses. Le petit volume que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs, a tout d'abord l'avantage d'être le dernier venu; il résume et quint-essencie ses devanciers; et c'est là déjà une raison de prédire le bon accueil qui l'attend auprès des curés et des confesseurs. Il y en a une autre encore où le mérite personnel de l'auteur est plus intéressé. Ce n'est pas assez de reconnaître l'érudition consciencieuse de ce remarquable travail, il faut louer aussi l'art judicieux et tout à fait personnel que met M. Rousseau à utiliser la connaissance qu'il a de la meilleure et de la plus récente littérature canonique matrimoniale.

Ce n'est point là, à vrai dire, un traité complet du *Mariage*. Plus modeste et plus pratique a été le but de l'auteur. Au surplus, voici les principaux chapitres du volume : Examen canonique des futurs. — Dispense des empêchements publics ou occultes. — Revalidation des mariages nuls. — Cas perplexes. — Mariages *in extremis* ; — et en appendices : Formalités de l'union civile. — Méthode abrégée pour la recherche des empêchements de parenté. C'est là, on le voit, l'encyclopédie sommaire des questions matrimoniales les plus usuelles. Le livre justifie scrupuleusement son titre. L'auteur a voulu offrir surtout aux prêtres du ministère des *Renseignements pratiques* suffisamment complets qui leur permettent d'avoir sous la main en forme précise, et sans perte de temps en des lectures longues ou difficiles, toutes les règles et indications utiles à la résolution des difficultés qui se rencontrent fréquemment dans la pratique matrimoniale. L'auteur résume ainsi sa pensée :

« Notre but est donc : 1o d'initier, dès le séminaire, le jeune clerc à la solution des difficultés matrimoniales d'ordre pratique, après l'étude classique des principes qui seuls peuvent rendre notre travail intelligible et utile ; 2o d'offrir dans les paroisses au curé, au confesseur embarrassé et momentanément oublieux des détails de son traité du mariage, une réponse immédiate, et sûre ».

Disons enfin qu'il y a beaucoup d'ordre matériel dans ce travail. La disposition typographique en a été très minutieusement étudiée pour le plus grand profit du lecteur. Signalons en particulier les tableaux synoptiques fort bien ordonnés, grâce auxquels on peut sans peine saisir et utiliser pratiquement la méthode proposée par l'auteur pour la toujours difficile recherche des empêchements de consanguinité.

C'est tout plaisir que de recommander un *Vade Mecum* si judicieusement conçu, précieux entre tous, en raison même de sa simplicité et des incontestables services d'ordre pratique qu'il est appelé à rendre au clergé paroissial.

(Extrait de l'*Ami du Clergé*, p. 811, du 7 septembre 1905.)

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (8e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an. Fondateur, Mgr E. Méric, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de novembre :

Monseigneur Elie Méric — Quelques points obscurs (Mgr E. Méric) — Autour de la mystique (C. Boismorand) — Le rôle des anges dans l'univers (fin) (A. Van Mons) — Ascétisme et mysticisme (suite) (Mgr Puyol) — La théorie « de l'o et du polygone (X) — A travers les périodiques — Publications récentes.